

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
09/6/42
DOSSIER N°7099**

**VENTE DE MATERIELS REFORMES APPARTENANT AU
DEPARTEMENT AU TITRE DE 2025**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : VENTE DE MATERIELS REFORMES APPARTENANT AU
DEPARTEMENT AU TITRE DE 2025**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le Code Général de la Propriété Publique et notamment son article R3211-41 ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-09/6/42 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de prendre acte de la désaffectation du service routier de l'ensemble des biens listés dans l'annexe jointe à la présente délibération et de procéder à leur déclassement ;
- de procéder à l'aliénation des biens ainsi réformés via un système d'enchères :
 - => en 1ère consultation par le Domaine (DNID)
 - => en 2ème consultation par la SAS Agorastore ;
- de procéder en dernier lieu à leur vente aux récupérateurs pour recyclage ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que cette recette sera encaissée au chapitre 77 produits spécifiques article 775 Produits des cessions d'immobilisations fonction 843-1 Parc.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET